

Procès-verbal du Conseil Municipal du 29 mars 2024

Le Conseil Municipal de Villerville s'est réuni le vendredi 16 février 2024 à 18h45 en séance publique sous la Présidence de Madame Catherine LEFEBVRE, 1er Adjoint au Maire.

Présents : Monsieur Michel DABOUT - Madame Sophie DIERRE - Madame Corinne DROUEN - Monsieur Éric ESTRIER - Madame Catherine FILIPOV - Madame Anne JOSEPH - Monsieur Germain LELARGE - Madame Emmanuelle MELLOTT-KRISTY - Madame Sophie NGUYEN VAN MAI – Monsieur Vincent VANDERSTUYF.

Excusés : Monsieur Michel MARESCOT donne pouvoir à Madame Anne JOSEPH, Monsieur Didier PAPELOUX donne pouvoir à Madame Catherine LEFEBVRE, Monsieur David MARES.

Quorum : 8

Secrétaire de séance : M Vincent VANDERSTUYF.

1) Approbation du procès-verbal du précédent Conseil Municipal

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal du 16/02/2024, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

2) Confortement de la falaise : Avenant n°1 du lot 1 Gros Œuvre

En fonction de l'évolution de la réalisation des travaux, l'exécution des prestations suivantes est devenue nécessaire :

- La nécessité d'un homme trafic supplémentaire pour la sécurité du site dans le cadre de la réalisation des travaux pendant la période estivale ;
- La mise en œuvre de tubages perdus sur la zone du Continental ;
- La mise en œuvre des briques de l'escalier du Guettoir selon un chaînage modifié ;
- La fourniture et la mise en œuvre de croix de St André ;
- Le confortement des contreforts ;
- La réalisation de 6 carottages in-situ + essais en laboratoire ;
- La mise en œuvre de hors profils en béton projeté selon les profils topographiques singuliers de la falaise ;
- La mise en œuvre de dispositions complémentaires dans le cadre des difficultés rencontrées lors de la déviation provisoire du réseau du Douet ;
- L'adaptation de la méthode de démolition de l'ancienne conduite du Douet ;
- La conception et la réalisation d'un escalier en falaise pour le cheminement haut et leurs sous-détails annexés validés à hauteur de 70% ;
- La réalisation d'un sciage et coffrage hors sol de la casquette de tête de paroi ;
- La réalisation de massifs d'appuis en béton projeté pour essais sur clous sacrificiels ;
- Le forage et pose de 2 inclinomètres à 25 m (Guettoir et Douet), à la suite de dégradations
- La reprise de la casquette béton lisse sur le haut du mur ;
- La mise à disposition d'une pelle + chauffeur suite à la découverte d'une conduite au niveau du Guettoir, pour la démolition et gestion de cette conduite ;
- La fourniture et mise en œuvre de béton pour éviter une zone privilégiée pour le dépôt de déchets divers et le raccordement du réseau EP ;
- L'actualisation des quantités prévisionnelles.

Par suite des adaptations liées aux prix nouveaux et à l'actualisation des quantités réalisées au Détail Quantitatif Estimatif (DQE), le délai contractuel du chantier est prolongé de 1 mois qui porte la date contractuelle de fin de travaux au 06 février 2024.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 26 mars 2024 et a émis un avis favorable à la conclusion d'une modification de marché N°1 au marché de travaux – lot 1 Gros œuvre de NGE Fondations mandataire d'un groupement constitué avec Guintoli et NGE Génie Civil. Le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés, de valider l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres portant sur la conclusion d'une modification de marché N°1 au marché de travaux – lot 1 Gros œuvre - de NGE Fondations mandataire d'un groupement constitué avec Guintoli et NGE Génie Civil pour un montant de 516287,59 € HT.

3) Confortement de la falaise : Avenant n°3 pour la Maîtrise d'œuvre

La mission de maîtrise d'œuvre est dévolue au groupement ANTEA GROUP – INGE INFRA.

Suite au passage de ce marché, 2 précédents avenants ont été signés.

Si ANTEA a bien eu la mission d'approuver les études et d'assurer leur validation, il n'en demeure pas moins que des zones d'intervention n'étaient pas connues, en raison de la végétation arbustive dense. Il n'était ainsi pas possible initialement de quantifier les pentes réelles pour la réalisation de l'escalier, les travaux de terrassement avant pose, la méthodologie de réalisation de ce dernier et les moyens d'études associés et d'assurer l'intégration de la continuité du confortement entre l'amont et la partie aval de l'escalier, ce qui a conduit à l'établissement de VISA ouvrage adapté à la topographie de la falaise et à l'adaptation des études d'exécution après débroussaillage et scan 3D .

Au regard des adaptations et des travaux, la durée des travaux est prolongée, ce qui a une incidence sur le groupement ANTEA-INGE INFRA. Une des missions d'ANTEA prend en compte les délais supplémentaires de NGE et de la gestion de la coactivité. La modification du marché sous la forme d'un avenant N°3 est rendue nécessaire.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 26 mars 2024 et a émis un avis favorable à la conclusion de la modification de marché N°3 au marché de maîtrise d'œuvre du cabinet ANTEA Group mandataire d'un groupement constitué avec le cabinet INGE INFRA. Le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés, de valider l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres portant sur la conclusion d'une modification du marché sous la forme d'un avenant au marché de maîtrise d'œuvre confié au Cabinet ANTEA Group mandataire d'un groupement constitué avec le cabinet INGE INFRA pour un montant de 92 089,11€ HT.

4) Fixation du taux de fongibilité des crédits 2024

Depuis le passage en M 57, il est proposé d'autoriser monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés, de fixer le taux de fongibilité de crédits à 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

5) Concert de Villerville du 13/04/2024 : participations financières

Il est proposé d'autoriser la commune à percevoir des participations d'entreprises pour l'organisation de ce concert.

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité des membres présents ou représentés, l'encaissement de la participation des entreprises pour l'organisation du Concert de la commune du 13/04/2024.

6) Food truck

La commune a reçu une demande d'autorisation pour implanter un food-truck à côté de la place du Docteur Philippe du 1er juillet au 31 août 2024 et peut-être le week-end de l'ascension (du 08/05 au 12/05/24) si le site est opérationnel.

Les tarifs proposés sont les suivants :

- pour le week-end de l'ascension, un tarif de 180€ tout compris.
- pour cet été :
 - 500€ la place de parking,
 - 1 920€ le droit de terrasse,
 - 100€ la carte de stationnement pour 1 véhicule,
 - 2% du chiffre d'affaires de l'été

Le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés, de valider les tarifs énoncés ci-dessus.

7) Acceptation de dons

Plusieurs habitants ont proposé de participer aux frais pour le fleurissement du confortement de la falaise.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité des membres présents ou représentés, les dons concernant le fleurissement du confortement de la falaise.

8) Stationnement : Concessions pour 2024 sur le domaine privé de la commune (parcelle B1 200)

- Paquebot : il est proposé d'octroyer 4 places de stationnement pour le personnel saisonnier de l'hôtel restaurant le Paquebot (logé à proximité) du 01/04 au 31/09/24 pour 800€.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés, d'octroyer à l'hôtel restaurant le Paquebot une concession temporaire du 01/04/2024 au 30/09/2024 pour 4 places de stationnement spécifiques pour un montant de 800€.

- Pavillon des Flots (loueur en meublé) : il est proposé d'octroyer 1 place de stationnement du 01/04/2024 au 30/09/2024, les week-ends d'octobre et les vacances de la Toussaint pour 900€.

Le conseil municipal décide, par 9 voix pour, 3 abstentions et 1 voix contre des membres présents ou représentés, d'octroyer une concession temporaire pour une place de stationnement au propriétaire du 01/04/2024 au 30/09/2024, les week-ends d'octobre et les vacances de la Toussaint, pour un montant de 900€.

Le Secrétaire de séance
M Vincent VANDERSTUYF



Le 1er Adjoint au Maire
Catherine LEFEBVRE

